

## **Assemblée communale du 17 décembre 2012**

En présence de 18 citoyennes et citoyens, M. Luc Déglise, syndic, ouvre cette assemblée communale ordinaire en saluant cordialement tous les participants et en les remerciant d'avoir répondu favorablement à l'invitation du Conseil communal. Il salue particulièrement Mme Eveline Delaquis qui sera la nouvelle secrétaire communale dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013 ainsi que Emilie Déglise pour sa première participation à l'assemblée depuis sa majorité le 30 novembre dernier.

Se sont excusés : Mireille Gendre, Mélanie Gendre, Mahaut Aeschlimann, Pierre Gendre, Laurent Kilchoer ainsi que Béatrice Lehner.

L'assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille officielle du 30 novembre 2012, par affichage au pilier public et par tout-ménage. Selon l'art. 18 de la LCo, l'assemblée vote à mains levées à moins qu'une demande de vote à bulletins secrets soit admise par 1/5 des membres présents.

Aucune remarque n'est faite au sujet du tractanda.

Sont nommés scrutateurs : Bastien Gendre et Roch Dupraz.

Le syndic donne ensuite des informations concernant la statistique de la population de notre commune.

### Statistique de la population de Villarsel-sur-Marly au 17.12.2012

Population: 85 habitants dont 55 électeurs et électrices et 18 personnes de nationalité étrangère. 15 enfants et jeunes ont moins de 18 ans. 2 sont scolarisés à Marly Cité, 1 dans une classe spéciale et 4 vont au CO.

### Départs depuis la dernière assemblée :

Famille Braam, partie le 30.06.2012 pour la commune de Blonay

### Arrivées depuis la dernière assemblée :

Famille Texeira Dominique, Maria Manuela et Jean Mario, de nationalité française, arrivée le 01.08.2012, ch. de Villarsel 2

### Décès :

Agnès Kilchoer, décédée le 20 juillet 2012

### Naissances :

Matteo Cardinale, fils de Maria Cardinale et de Jérôme Progin, né le 3 octobre 2012.

Dylan Rafael de Sousa Mendes, fils de Ana Carvalho de Sousa et de dos Santos Mendes

Rogério, né le 13 octobre 2012.

### Citoyenneté :

Emilie Déglise

## **1. Procès-verbal de l'assemblée du 22 mai 2012 :**

Le syndic passe ensuite la parole à la secrétaire pour la lecture dans son intégralité du procès-verbal de l'assemblée du 22 mai 2012.

Le PV est approuvé à l'unanimité et par acclamations par l'assemblée.

## **2. Rapport d'activité du Conseil communal :**

Depuis la dernière assemblée, le CC a eu 13 séances et a traité les objets suivants :

a) Service des tutelles : Suite au départ à la retraite de Mme Claudia Cotting, le service intercommunale de tutelle a engagé 2 tutrices à 50 % pour remplacer Mme Cotting : il s'agit de Mme Corinne Harris Maradan, ancienne tutrice dans le secteur de Romont et de Mme Cristel Lauper Dos Santos ayant une formation pointue dans le milieu social.

D'autre part, les communes ont accepté de doter en plus ce service d'un poste de secrétaire à 50 %. C'est Mme Eliane Wicht qui l'occupera.

Récemment, une démission d'une secrétaire du poste qu'elle occupait à 50 % a été annoncée. D'entente avec le Préfet, le Service des Tutelles a pu engager une des candidates non retenue lors du 1<sup>er</sup> choix sans avoir à remettre le poste au concours.

b) SSHS : Actuellement, le SSSH est organisé sous la forme d'une convention intercommunale relative à l'organisation de l'aide sociale.

Cet état de fait donne entière satisfaction quant au fonctionnement général de ce service.

Par contre, son statut n'a aucune valeur juridique puisque nous n'avons pas de personne morale, ce qui à l'avenir pourrait poser certains problèmes de reconnaissance devant des instances judiciaires.

C'est pourquoi la discussion a été lancée afin de créer une association de communes en lieu et place de cette convention intercommunale.

Les communes concernées sont actuellement au stade des discussions préliminaires pour bien comprendre le bien-fondé de ce changement ainsi que les incidences financières que cette modification aurait sur le budget des communes.

c) Convention « sécurité » avec Marly :

1. PC : la modification de la base légale fédérale a entraîné une modification de la base légale cantonale qui vient de passer au Grand Conseil.

Pour notre commune, cela a les incidences suivantes dès 2013 :

- Suppression de l'encaissement par les communes de la contribution de remplacement des places protégées manquantes lors de la construction de nouvelles villas ou autres ; cet encaissement sera de la compétence du canton.
- On devra modifier notre convention intercommunale avec Marly et Pierrafortscha afin de l'adapter à la nouvelle législature.

2. Pompiers- Service du feu :

La convention nous impose de fournir 4 pompiers au corps intercommunal de Marly, Villarsel-sur-Marly et Pierrafortscha, faute de quoi, nous devons payer un supplément de Fr. 150.- par pompier manquant.

Or, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, nous n'avons plus que 3 SP.

De plus Alphonse Kilchoer aura atteint la limite d'âge en 2013.

Dès lors, le CC lance un appel afin de trouver 1 ou 2 sapeurs prêts à s'engager dans ce corps ; il en va aussi de notre responsabilité communale.

C'est une expérience enrichissante qui ne demande pas un engagement conséquent ni de connaissances particulières. Merci de faire passer ce message dans vos familles ; les exercices ont lieu le lundi soir.

Alphonse Kilchoer, représentant de notre commune à l'Etat-major, se tient à la disposition de chacun pour donner toutes les informations complémentaires souhaitées.

d) Crèche Capucine : Cette crèche privée située au Mouret prend en charge des enfants des communes environnantes.

Le déficit d'exploitation est pris en charge par les communes.

Suite à quelques problèmes relationnels entre le comité actuel et certains parents et quelques démissions annoncées pour le début 2013, les communes concernées ont décidé de mettre sur pied un groupe de travail afin de trouver la meilleure solution pour l'avenir de cette crèche. 2 possibilités se présentent :

- Maintien de la situation actuelle, soit maintien du statut de crèche privée mais avec des conseillers communaux au Comité
- Modification des statuts et la crèche devient intercommunale

Les travaux d'étude sont en cours.

e) Remplacement de la secrétaire communale : Ce point a occupé bon nombres des séance du CC pour aboutir à l'engagement de Mme Eveline Delaquis.

Une présentation plus détaillée sera faite au point 5 dans les « Divers ».

f) ARS : Les statuts que notre dernière assemblée communale a refusés ont également été refusés par 11 communes et 3 communes ne les ont pas présentés.

Le préfet a donc abandonné l'idée de créer une ARS telle qu'elle avait été proposée.

D'entente avec le Comité de pilotage, lors de la dernière séance au début novembre, le préfet a proposé aux communes 3 possibilités :

- Ne rien entreprendre dans notre région (aucune association régionale regroupant toutes les communes du district).
- Créer une association régionale afin de se fédérer et d'avoir un interlocuteur vis-à-vis du Conseil d'Etat et des autres districts, mais sans la création d'un fonds d'investissement.
- Créer une ARS avec un fonds d'investissement mais en revoyant le montant du fonds à investir annuellement.

Une large majorité des délégués a approuvé la 2<sup>ème</sup> variante, soit la création d'une association sans fonds d'investissement.

Le Comité de pilotage doit maintenant revoir les statuts et en proposer de nouveaux en tenant compte de cette décision.

g) Fusions : Le 30 juin dernier, le préfet nous a envoyé le plan de fusions du district de la Sarine. Ce document fait suite aux rencontres que le préfet a eues avec les communes en 2011.

- Mise en application de la méthode des « noyaux forts ».
- Déterminer le périmètre de la nouvelle commune à partir des conventions intercommunales existantes.
- Faire ressortir les communes-ponts entre le Grand-Fribourg et les régions

3 scénarios sont présentés :

- 1) Fusion autour de l'agglomération : 6 communes en tout; pour la Haute-Sarine, il y aurait 1 commune : fusion à 8.
- 2) Fusion de régions historiques : compromis entre regroupement historique et collaborations intercommunales existantes : 5 communes en tout ; pour la Haute-Sarine, il y aurait 1 commune : fusion à 7.
- 3) Fusion par étapes : entériner des fusions basées sur les collaborations intercommunales les plus étroites et les plus naturelles ; pour la Haute-Sarine, il y aurait 3 communes :
  - a. Arconciel-Senèdes-Ependes
  - b. Treyvaux
  - c. Le Mouret-Ferpicloz- Villarsel

Les scénarios 1 et 3 n'ont pas été retenus par le préfet. Le scénario 1 parce qu'il existe un trop grand déséquilibre entre le Grand-Fribourg (70'000 hab.) et les autres communes et le scénario 3 qui correspond à une « fusionnette ».

Les avantages du scénario 2 :

- Administration à taille humaine
- Professionnalisation des ressources du CC
- Service technique permanent
- Aménagement local
- Infrastructures en rapport avec la politique des transports.

Commentaires du Conseil Communal :

- Très peu de conventions existantes avec les communes comprises dans le périmètre proposé ( école, pompiers,...)

- Les liens les plus étroits sont avec la commune de Marly :
  - o 10/ 14 conventions signées par Marly le sont avec Villarsel.
  - o 10/11 conventions signées par Villarsel le sont avec Marly.

Or, aucun scénario n'est proposé avec la commune de Marly alors que cette remarque avait été mentionnée dans le questionnaire.

Suite :

- Le 9 janvier 2013 aura lieu une séance de présentation de ce plan aux CC du périmètre concerné.
- Détermination des communes
- Approbation du plan de fusion par le Conseil d'Etat.
- 

h) Avant-projets de lois:

- Concept cantonal pour la pédagogie spécialisée- + de 10 Mio à charge des communes sans tenir compte des infrastructures – de nombreuses questions restent ouvertes.
- Loi sur la PC qui a été évoqué au point c de ce rapport.

D'autres avant-projets ont été mis en consultation ; à noter l'excellent travail fourni par l'Association des communes fribourgeoises, qui nous transmet toujours ses prises de position.

Les conseillers communaux ont aussi participé à de nombreuses séances dans les assemblées intercommunales.

Le syndic termine son rapport en remerciant ses collègues du CC, la secrétaire et la caissière pour tout le travail accompli au service de la commune dans un bon esprit de collaboration.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, le syndic passe au point suivant du tractanda.

### **3. Budgets de fonctionnement et des investissements 2013 - présentation et approbation**

Luc Déglise, syndic, en charge du dicastère des finances, présente les différents postes du budget de fonctionnement en apportant des commentaires pour certains d'entre eux. Les frais de tutelles sont en augmentation du fait qu'un poste de tuteur est augmenté de 30 % ainsi qu'un poste de 50 % en plus pour le secrétariat. Concernant les écoles, l'intégralité des transports scolaires sera englobée dans le pot commun pour les frais scolaires à répartir entre les communes de Marly, Pierrafortscha et Villarsel. La contribution au CO selon la nouvelle clé de répartition est de Fr. 22'000.- La participation pour les taxes d'épuration à verser à la STEP va doubler. Pour le ramassage des ordures ménagères, les charges sont de Fr. 5'500.- et les produits de Fr. 4'500.-

La péréquation intercommunale appliquée depuis 2011 fait que notre commune va recevoir Fr. 25'600 selon les ressources et Fr. 2'140.- selon les besoins.

Les charges sont budgétisées à Fr. 264'556.25 et les produits à Fr. 257.662.80, ce qui équivaut à un déficit de Fr. 6'873.45

Au budget des investissements, les montants suivants sont inscrits :

- Hôpital fribourgeois : Fr. 367.65
- Route communale : Fr. 30'000.- (élargissement de la route + place pour les vélos dans le secteur des 2 nouvelles villas)
- Epuration (contrôle-caméra) : Fr. 2'000.-
- Cadastre souterrain : Fr. 2'000.-

- Frais de vente de parcelle : Fr. 9'000.-
- Total des investissements : Fr. 43'367.65

Le syndic passe ensuite la parole à M. Benjamin Gaillard, président de la commission financière, pour la lecture du rapport de l'examen des budgets 2013.

Selon le mandat qui lui a été confié, la commission financière s'est réunie le 29 novembre 2012 au domicile de M. Luc Déglise, en charge des finances, afin d'examiner les budgets de fonctionnement et des investissements 2013. Elle n'a pas de remarque particulière à formuler et propose à l'assemblée d'accepter les budgets tels qu'ils sont présentés.

Le syndic remercie M. Gaillard pour son rapport et invite l'assemblée à voter :

« Que toutes celles et ceux qui acceptent les budgets de fonctionnement et des investissements 2013 s'expriment par main levée ».

Les budgets 2013 sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

#### **4. Modification des statuts de l'ACSMS :**

En préambule, le syndic rappelle à l'assemblée qu'une répartition de 75 % à raison de la population légale et de 25 % à raison de la population légale pondérée par l'indice fiscal avait été retenue pour toutes les associations intercommunales de la Sarine, soit le HMS, la FASDS, le SAS ainsi que les indemnités forfaitaires pour aides aux personnes à domicile ; les modifications statutaires y relatives avaient été acceptées.

Concernant les établissements médicaux-sociaux (EMS), après la nouvelle loi votée le 9 décembre 2010, les associations de communes ont également l'obligation d'introduire dans leurs statuts une clé de répartition des frais financiers des EMS et de fonctionnement de la Codems selon la nouvelle LFPI (loi sur la péréquation financière) pour le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le comité de l'ACSMS propose de reprendre à l'art. 35 des statuts la même clé de répartition pour les EMS que pour les autres institutions gérées par l'ACSMS, à savoir 75 % selon la population légale et 25 % selon la population légale pondérée par l'IPF.

Le comité demande également la même clé de répartition pour la Commission de district en matière d'EMS (CODEMS), soit la modification de l'art. 35 des statuts.

La CODEMS a depuis de nombreuses années du retard dans le versement des frais financiers aux EMS, soit 18 mois. Cela engendre des difficultés de liquidités pour certains établissements.

C'est pourquoi le nouvel article 35bis doit permettre à l'ACSMS de procéder à un emprunt unique d'un montant maximal de 8 millions sur une durée de 10 ans. Ce montant correspond à l'estimation du rattrapage d'une année des frais financiers. Cela permettra une économie d'intérêts moratoires pour les communes d'env. 3 millions sur 10 ans avec un taux d'intérêt favorable actuellement pour l'emprunt.

L'entrée en vigueur des nouveaux statuts est fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour ne pas perdre une année et payer immédiatement le rattrapage des frais financiers 2012 est vivement souhaitée.

Ces explications faites, le syndic propose de passer au vote.

« A la question, que toutes celles et ceux qui acceptent la modification des art. 6, 35, 35 bis (nouveau) et 46 (nouveau) de l'Association des communes de la Sarine pour les services médicaux-sociaux (ACSMS) s'expriment par main levée ». La modification des statuts de l'ACSMS est approuvée à l'unanimité par l'assemblée communale.

#### **5. Divers :**

En ouverture de ce dernier point du tractanda, le syndic adresse ses félicitations à Emilie Déglise qui est citoyenne de notre commune depuis le 30 novembre dernier.

Un certificat lui est remis et le choix lui est donné pour la commande d'un livre retraçant ce qui s'est passé l'année 1994 ou un livre historique concernant le canton de Fribourg.

Il retrace ensuite le parcours de la secrétaire, Marguerite Dupraz, qui est d'abord entrée au Conseil communal le 14 février 1982, puis a repris le poste de secrétaire communale le 30 mars 1982 en remplacement de M. Henri Gendre qui avait été nommé syndic. De 1982 à ce jour, elle a participé à env. 450 séances de Conseil sous la conduite de 3 syndics et 9 conseillers. Des chaleureux remerciements lui sont adressés et un cadeau lui est remis au nom de la commune. La secrétaire remercie également le syndic qui l'a beaucoup aidée dans sa tâche ainsi que les conseillères et conseillers qui lui ont accordé leur confiance. Elle relève l'excellent état d'esprit qui était présent lors des séances.

Le syndic présente ensuite à l'assemblée Mme Eveline Delaquis qui va reprendre le poste de secrétaire dès janvier 2013. Elle a déjà effectué cette tâche dans la commune de Cressier de 2007 à 2011. Elle ne va pas œuvrer en terre inconnue. Elle sera à disposition des habitants avant les séances du CC, le soir à partir de 19 h 30. Les dates des séances seront publiées sur le site de la commune.

La nouvelle adresse pour le courrier sera : Administration communale Ch. de Villarsel 60a. Une boîte aux lettres sera fixée au pilier public.

La discussion est ouverte.

Roch Dupraz demande quels sont les délais prévus pour appliquer le plan de fusions établi par le Préfet. Le syndic lui répond qu'en l'état, le délai fixé en 2016 paraît utopique. Le Préfet va réunir dans le courant du mois de janvier, les exécutifs des communes par secteur défini afin de leur présenter son projet de plan de fusions.

La parole n'étant plus demandée, M. Luc Déglise, syndic, peut clore cette assemblée communale à 21 h 45 en souhaitant de belles fêtes à chacun, ses meilleurs vœux pour 2013 et en invitant tous les participants à partager le verre de l'amitié accompagné des douceurs traditionnelles.

La secrétaire :

Le syndic :